

Fiche d'inscription Atelier Couture 2024-2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le :

.....

.....

Tél. :

E-mail :

Autorisation Parentale pour un mineur

Je soussigné(e) autorise mon enfant à rentrer seul suite à l'atelier couture.

TARIFS :

☐ Une séance de 2h00 par semaine

☐ Deux séances de 2h00 par semaine

+ Achat de petit matériel : 10€ / an

+ Adhésion Annuelle : 20€

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	☐ 9h-11h		☐ 9h-11h	☐ 9h-11h
☐ 14h-16h*	☐ 14h-16h	☐ 14h-16h	☐ 14h-16h	☐ 14h-16h
☐ 16h-18h	☐ 16h-18h	☐ 16h-18h	☐ 16h-18h	☐ 16h-18h
☐ 18h-20h		☐ 18h-20h	☐ 18h-20h	

*Lundi 14h-16h : Tous les premiers lundis du mois, la séance à lieu à l'Atelier – 2 place Georges Gissy 68300 Saint-Louis

Cadre réservé à l'administration

VISA COUTURE :

Adhésion annuelle du : / / au / /

INSCRIPTION SEPTEMBRE 2024			
Payé le :	Montant	Tampon	Signature
Total :	25€ : lundi 20€ : mardi au vendredi		
INSCRIPTION 1 ^{ER} TRIMESTRE : Du 01/10 au 20/12/2024			
Payé le :	Montant	Tampon	Signature
Total :	50€ : lundi 60€ : mardi au jeudi 55€ : vendredi		
INSCRIPTION 2 ^{ème} TRIMESTRE : Du 06/01 au 28/03/2025			
Payé le :	Montant	Tampon	Signature
Total :	65€ : lundi 60€ : mardi au vendredi		
INSCRIPTION 3 ^{ème} TRIMESTRE : Du 01/04 au 30/06/2025			
Payé le :	Montant	Tampon	Signature
Total :	60€ : lundi 65€ : mardi et mercredi 50€ : jeudi 55€ : vendredi		
INSCRIPTION JUILLET 2025			
Payé le :	Montant	Tampon	Signature
Total :	15€ : lundi 25€ : mardi au jeudi 20€ : vendredi		

**Le paiement doit être effectué avant de débiter les séances par CB,
chèque, prélèvement ou virement bancaire.
Dans le cas contraire, l'accès au cours vous sera refusé.**

Règlement de fonctionnement saison 2024-2025

1. Modalités d'inscription et confirmation

Toute demande d'inscription doit être adressée au secrétariat, par le biais du document ci-joint « Fiche d'inscription Atelier Couture 2024-2025 ». Pour un forfait deux heures par semaine, il est possible d'indiquer trois créneaux en les numérotant par ordre de préférence. Ex. : choix n° 1. Lundi 14h-16h ; choix n° 2 Mercredi 18h-20h ; choix n° 3 Vendredi 9h-11h. Le créneau attribué sera communiqué dans les meilleurs délais. L'inscription sera confirmée uniquement après avoir effectué le règlement correspondant au forfait trimestriel, à l'adhésion annuelle et au coût d'achat de petit matériel, auprès du secrétariat durant les horaires d'ouverture : lundi 10h-12h / 14h-18h, mardi et mercredi 8h45-12h / 14h-18h, jeudi 8h45-12h / 16h-18h et vendredi 8h-12h.

Les règlements pourront s'effectuer par carte bancaire, chèque, virement ou par prélèvement bancaire (fournir un relevé d'identité bancaire). En cas de retour d'impayé par prélèvement, les frais bancaires vous seront refacturés dans la totalité.

2. Absence et facturation

En cas d'absence, il vous est demandé de nous en informer dès que possible. Aucun remboursement ne sera effectué. A titre tout à fait exceptionnel, en cas de longue absence, il vous est possible d'adresser une demande de remboursement à la direction en y joignant un justificatif. Le Centre Socio-Culturel se réserve le droit de refuser le remboursement. En cas d'annulation des cours à l'initiative du Centre Socio-Culturel, ceux-ci seront reportés sur des séances de rattrapage, ou, le cas échéant, il vous sera adressé un avoir correspondant au nombre de séances annulées. Lorsque le trimestre est débuté, la totalité est à payer et ce, même en cas d'absences.

3. Accueil d'un mineur

Les mineurs sont pris en charge sur l'heure de l'activité, ils ne seront pas sous la responsabilité du Centre Socio-Culturel s'ils arrivent avant l'heure prévue. Pour les enfants de 9 à 11 ans, il est demandé aux parents exerçant l'autorité parentale (ou personnes autorisées) de récupérer leur enfant à la fin de l'activité. Pour les enfants de plus de 12 ans, les parents peuvent s'ils le souhaitent signer une autorisation parentale de sortie (voir au recto).

4. Mesures sanitaires exceptionnelles

Dans le cadre de l'épidémie de COVID, le Centre Socio-Culturel s'engage à mettre en œuvre des procédures adaptées aux activités proposées afin de garantir la santé et la sécurité des usagers ainsi que des professionnels.

5. Situation financière

Lors d'une réinscription, votre solde doit être à jour. Le cas échéant, vous devez vous acquitter du montant dû pour pouvoir reprendre les cours. En cas de présentation à une séance sans vous être acquitté du trimestre ou d'une dette, l'accès vous sera refusé. L'intervenante ne prend aucun paiement (chèque).

6. Données personnelles

Les informations recueillies lors de vos inscriptions feront l'objet d'un traitement informatique destiné au Centre Socio-Culturel de Saint Louis conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent, vous pouvez demander à les consulter en vous adressant à l'accueil du Centre Socio-Culturel (au siège administratif). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Je soussigné(e),

Certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'Atelier Couture du Centre Socio-Culturel « Espace des Lys », pour la saison 2024-2025, et m'engage à le respecter.

☐ Je m'engage au trimestre et assure le paiement avant le démarrage

☐ Autorise le Centre Socio-Culturel « Espace des Lys », à prendre et à diffuser (site internet, réseaux sociaux, médias locaux) des photographies et/ou vidéos comportant mon image.

Saint-Louis, le/...../.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)